



Par Charlette FONTANEIL

Porcs avec hernies ou queue nécrosée ou porcs boiteux impropres à la consommation humaine

80 % des saisies sur pied réalisées par les services vétérinaires dans les abattoirs correspondent à des porcs avec des hernies, des nécroses de queues, des abcès ou des arthrites multiples. Ces animaux ne peuvent pas entrer dans la chaîne alimentaire car ces pathologies sont la partie visible d'une infection plus étendue dans la carcasse rendant ainsi la viande impropre à la consommation.

Depuis fin 2009, avec la mise en place des règles de transportabilité, une vigilance particulière est apportée au motif de saisies sur pied. De grands efforts ont été réalisés en 2010 et si les cas extrêmes sont très exceptionnels, sur les 3 derniers mois, les hernies, les nécroses de queue et les abcès et arthrites multiples représentent près de 80 % des saisies sur pied.

La législation impose que les animaux malades ou en mauvais état général ne soient pas abattus pour la consommation humaine ou animale, et soient préservés de

tout risque de blessures ou de souffrance que leur état de santé pourrait générer lors du transport.

Risques de péritonite avec les hernies

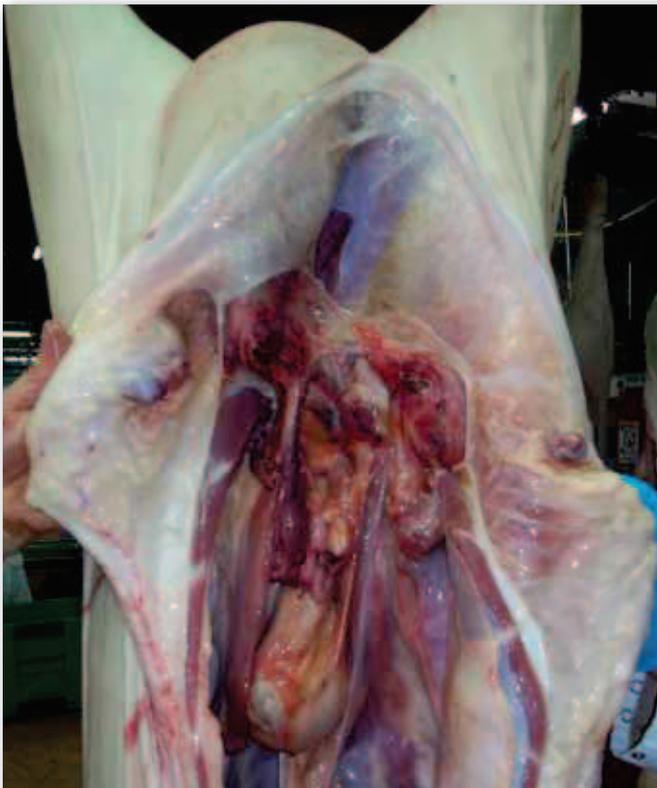
Un animal souffrant d'une hernie supérieure à 20 cm de diamètre (cela correspond environ à la largeur d'une page de ce magazine) a plus de risque de mourir au cours du transport. La hernie peut être piétinée par les autres cochons, provoquant une éventration ou un étranglement des anses intestinales.

un risque de contamination de la carcasse et des suivantes par les bactéries intestinales, cela impliquant des épiluchages sur carcasse sur la chaîne d'abattage.

Nécrose et septicémie

Les plaies de nécrose, même limitées, au niveau d'une hernie (quel que soit la taille de cette dernière) ou de la queue (2), sont le signe d'une infection bactérienne. Cela rend donc la viande impropre à la consommation ; même si l'animal semble bien portant, il sera euthanasié par les services vétérinaires.

De même, une queue cicatrisée mais présentant des petits abcès en périphérie de la zone est un signe d'infection bactérienne. En effet, les morsures de queue, comme celles de flancs ou d'oreilles ou les blessures des onglons, sont une porte d'entrée de germes. Si le porc est en bonne santé et que la blessure est traitée rapidement, le système immunitaire combat l'infection et la morsure cicatrise. Dans le cas contraire, la plaie nécrose ou s'abcède formant une lésion primaire. En fonction du siège de cette lésion, via la circulation sanguine ou lymphatique, des embolies septiques (amas de bactéries et/ou de fibrine infectée) se déplacent dans l'organisme et causent des abcès vertébraux (2), hépatiques, cardiaques, sous-cutanés... C'est une



1 : Péritonite congestive sur une hernie inguinale.

Souvent, ce type d'animal est atteint de péritonite (1) rendant la viande impropre à la consommation ou d'adhérence fibreuse au niveau du sac herniaire. Donc, même si l'animal était abattu, il serait saisi dans le premier cas et dans le second, un parage conséquent autour de la hernie serait nécessaire. De plus, le risque de souillures occasionnées par la perforation des intestins lors de l'éviscération est important et présente

Abcès et infection généralisée

Les porcs boiteux et ceux ayant été mordus ou battus par leurs congénères doivent faire l'objet d'une vigilance accrue avant leur départ à l'abattoir. Les animaux ayant trois abcès/artrites ou plus sont à considérer comme souffrant d'une infection généralisée, car un grand nombre d'abcès/artrite est le signe d'une diffusion bactérienne dans l'organisme et ils doivent être euthanasiés en élevage.

En conclusion, pour ces types d'anomalies, seuls sont transportables les porcs en bonne santé, se déplaçant seul et présentant une hernie de diamètre inférieur à 20 cm sans plaie nécrosée, ou un ou deux abcès/artrites maximum, ou une morsure de queue limitée (seule l'extrémité de la queue a été mordue) et sans nécrose. Ces animaux peuvent partir à l'abattoir sous



2 : Nécrose de queue avec abcès multiples dont 1 abcès au niveau de la colonne.

réserve de les signaler (CAT du bon Uniporc correctement renseigné et marquage de l'animal), ils pourront faire l'objet de saisies totales ou partielles par les services vétérinaires, si à la fente de la carcasse des lésions internes sont présentes.

Repère : 20 cm = la quasi totalité de la largeur d'une page du magazine

Formations, pensez à vous inscrire pour les formations du 1^{er} semestre 2011

Organisation pratique
 Les inscriptions sont à renvoyer à
COOPERL ARC ATLANTIQUE
 Catherine LEMEE
 clemee@cooperl.com
 ZI - BP 60328
 22403 LAMBALLE Cedex
 Tél. 02 96 30 71 50

FORMATIONS	LIEUX
Se préparer à l'enquête publique (session de 2 journées)	Vitré : le 8 et 15 juin
Conduites en bandes et âge au sevrage	St Maixent : le 17 mai
Les antibiotiques en production porcine : règles et enjeux	Zone Beaupréau/St Maixent : le 27 mai (lieu en fonction des inscrits) Plestan : le 31 Mai
Améliorer ses conditions de travail	Beaupréau : le 15 juin
Animer et motiver son salarié ou son équipe de salariés	Beaupréau : les 31 mai et 10 juin Pleyben : les 7 et 15 juin

Nouveau : votre catalogue de formation est également sur l'extranet Cooperl